Nations Unies S/AC.49/2019/49

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 novembre 2019
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 15 novembre 2019, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, dans le prolongement de sa note verbale datée du 14 mars 2018 (S/AC.49/2018/33), a l'honneur de l'informer que, selon les informations transmises par les institutions arméniennes compétentes, aucun ressortissant de la République populaire démocratique de Corée qui serait soumis au rapatriement en application du paragraphe 8 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité n'a jamais séjourné en Arménie.

19-20009 (F) 211119 251119

Merci de recycler